

Comment devenir membre de l'UPMC ?

Pour devenir membre, il faut :

- 1. Etre un professionnel actif de la communication, c'est-à-dire occuper des fonctions à titre principal ou avoir la charge d'activités de communication.
- 2. Adresser une lettre de candidature avec CV complet soit par courrier (UPMC, Maison de la Presse, rue Haute Sauvenière, 19 à 4000 Liège), ou par mail à upmc@upmc.be
- 3. Joindre une attestation de l'employeur confirmant les responsabilités du candidat membre en matière de communication. Un directeur ou responsable d'entreprise de communication en est dispensé.
- 4. Etre parrainé par deux membres du Comité directeur qui rencontreront le candidat pour analyser sa formation, son expérience et son activité actuelle.

Les décisions du Comité directeur sont souveraines et sans appel.

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

Je soussigné(e) :

Mme M. :

Titre et fonction :

Nom de l'entreprise/institution :

Confirme par la présente que :

Mme M. :

exerce bien des fonctions de communicateur(trice) au sein de notre entreprise/institution en qualité de :

Je soutiens sa candidature en tant que membre de l'UPMC.

Fait à

Signature :

en date du / / .

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION À L'UPMC

Je soussigné(e) :

Mme M. :

Nom :

Prénom :

Entreprise/institution :

Adresse professionnelle :

Titre et fonction :

Activités exercées en principal :

Formation :

Tél professionnel :

GSM :

Mail professionnel :

Adresse privée :

Tél privé :

Mail privé :

sollicite mon admission au sein de l'UPMC. Je joins à la présente une lettre de candidature et un CV complet.

Fait à

Signature :

en date du / / .